

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 2 juillet deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,
26 juin 2026

Date de publication,
09 juillet 2026

Date de signature
10 juillet 2026

Nombre de conseillers,
En exercice 29

Présents 25
Votants 28

Étaient présents :

Mme Lisa AUBERT, Mme Hélène AUBRY, Mme Sophie BOURDON, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Mario CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Hakim FATMI, Mme Alexandra FORET, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Marion GOURRAUD, Mme Nathalie HAUCHARD, M. Luc HITTLER, M. Jacques LEBAS, M. Morgan LEGRAND, Mme Dominique LEPÊME, M. André RIC, Mme Nathalie SCHOTT, M. Pierre SIDOINE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Christelle TOCQUEVILLE, M. Alexandre VOIMENT.

Excusés, ont donné procuration :

M. Didier BOQUET (pouvoir à M. Christian CAPRON), M. Kevin MIERE, Mme Amélie STAWSKI (pouvoir à Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER), Mme Carol TARAVEL-CONDAT (pouvoir à M. André RIC).

Monsieur Christian CAPRON a été désigné secrétaire de séance.

DL2026-098**Convention pour la réalisation d'un suivi photographique des travaux de restauration du clocher de l'église**

Les travaux de restauration du clocher de l'église Notre Dame de Caudebec ont commencé le 11 juillet 2025.

La commune souhaite conserver une trace documentaire de l'évolution du chantier et valoriser cette opération patrimoniale auprès des habitants.

L'association D'Click a proposé de réaliser un suivi photographique des différentes phases de travaux. Les clichés ainsi réalisés constitueront un témoignage de cette opération de restauration et pourront être utilisés à des fins d'information, de communication et de valorisation du patrimoine communal.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Procès-Verbal de réception d'échafaudage daté du 5 septembre 2025 et réalisé par l'entreprise FME RINGUE en charge du montage ;

Vu la convention signée par entre l'entreprise MONUMENT LANFRY et la commune de Rives-en-Seine en novembre 2025 portant sur la mise à disposition de l'échafaudage ;

Considérant les travaux de restauration du clocher de l'église de Notre Dame de Caudebec-en-Caux en cours ;

Considérant l'intérêt patrimonial et documentaire que présente la réalisation d'un suivi photographique de ces travaux ;

Considérant la proposition de l'association D'Click de réaliser ce suivi photographique tout au long du chantier ;

Considérant le projet de convention définissant les conditions d'accès au chantier et d'utilisation des photographies réalisées ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention à intervenir entre la Commune de Rives-en-Seine, l'association D'Click et l'entreprise LANFRY, relative à la réalisation d'un suivi photographique des travaux de restauration du clocher de l'église ;
- De l'autoriser, ou l'adjoint compétent, à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
- De dire que cette convention est conclue à titre gratuit.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bastien Coriton

Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,

Christian Capron

Christian CAPRON